

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### 1. Clause générale

Les conditions ci-dessous sont censées être connues de l'acheteur et toute commande de sa part implique leur acceptation sans réserve.

### 2. Offres

Nos offres sont établies avec un délai d'option de 2 mois ; passé ce délai, elles sont sujettes à confirmation. Une commande ne devient effective qu'après réception d'une commande ferme, écrite, confirmée par nous par un accusé de réception et après mise au point technique pour les affaires comportant une part d'engineering. Le matériel est déterminé selon les renseignements précis que l'acheteur s'engage à fournir sur les conditions de montage, de fonctionnement, d'utilisation et d'essais éventuels du matériel commandé. L'acceptation des offres entraîne l'adhésion aux présentes conditions, nonobstant toute stipulation contraire figurant aux conditions générales d'achat de l'acheteur.

### 3. Etudes et projets. Dessins

Les études, documents, dessins, photographies et modèles sont notre propriété exclusive. Ils ne peuvent être copiés, reproduits, communiqués ou exécutés sans notre accord écrit. Ils doivent nous être rendus sur demande, au cas où la commande ne nous serait pas confiée.

### 4. Prix

Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors taxes pour matériel non emballé, départ usine, sans procédure de réception particulière. Toute autre prestation n'est pas comprise dans nos prix et devra faire l'objet d'un accord particulier.

### 5. Conditions de règlement

Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables net sans escompte à notre siège social, à 30 jours fin de mois. Toute commande  $\leq$  20€, des frais de traitement seront appliqués : 20€. A défaut de règlement à l'échéance, ou de règlement partiel, après mise en demeure en recommandée avec accusé de réception, les sommes restées dues entraîneront le calcul des pénalités de retard basées sur 3 % le taux d'intérêt légal, d'une clause pénale de 15 % et l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues. Une indemnité minimum forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012).

### 5. Commandes

Les commandes qui nous sont adressées ne deviennent définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit. Les délais de livraisons portés au présent bon de commande n'ont qu'un caractère purement indicatif, et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages-intérêts.

### 6. Livraisons

Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée départ usine.

Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue. Il incombe à l'acheteur d'assurer les frais et risques de transport des biens vendus, postérieurement à la livraison et de faire toutes réserves qui s'imposent à la réception en cas de manquant ou d'avarie.

### 7. Les délais de livraison

Les délais de livraison sont mentionnés aussi exactement que possible, mais ne sont donnés qu'à titre indicatif ; ils sont en fonction de nos possibilités d'approvisionnement et de transports. En aucun cas un retard ne pourra donner lieu à une réclamation d'indemnité, un allongement des délais de paiement pas plus qu'à l'annulation de commande.

### 8. Force majeure

Tous nos engagements seront suspendus ou annulés dans tous les cas où la non exécution d'une obligation aurait pour cause un cas de force majeure ou un événement tel que grève, inondation, incendie.

### 9. Garantie

Sauf stipulation contraire ou conditions particulières, nous garantissons notre matériel pour une durée de 12 mois, à compter de la livraison, exception faite les pièces d'usure.

Nous nous engageons à partir du jour de la mise en disposition du matériel en nos usines, et pendant toute la période de garantie, à fournir à nos frais, dans les délais les plus brefs possible, les pièces nécessaires pour remplacer celles qui auraient été reconnues défectueuses par suite de vice matière, défaut de réalisation ou de montage, sans toutefois que cette garantie entraîne pour nous d'autres obligations que la fourniture pure et simple de nouvelles pièces de remplacement, sans indemnité de part et d'autre.

La garantie cesse de plein droit si :

- ✗ des démontages, des modifications ou des réparations ont été effectuées par des tiers ou le client lui-même sans notre consentement,
- ✗ le matériel est utilisé pour des applications ou des conditions autres que celles prévues initialement,
- ✗ le fluide employé n'est pas compatible avec le matériel dans ces conditions d'utilisation,
- ✗ les avaries sont dues à une ignorance, une négligence ou un défaut d'entretien ou de surveillance, en particulier filtration insuffisante, alimentation défectueuse.

Les pièces remplacées restent notre propriété.

### 10. Réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de pertes ou de détérioration des biens vendus ainsi que les dommages qu'ils peuvent occasionner.

### 11. Contestation

Sauf mention spéciale portée sur nos accusés de réception, les conditions ci-dessus sont seules valables. Le fait par le client de nous transmettre un ordre implique la connaissance et l'acceptation de ces conditions, nonobstant ces propres conditions d'achat.

Les tribunaux de Charleville Mézières sont seuls compétents pour connaître des contestations pouvant naître à l'occasion de l'exécution d'une commande, des paiements ou des conditions de marché d'une fourniture.

### 12. Certificats matières

Certificats matières : 15.00€ par certificat, à préciser lors de la commande.